

**ETAT DES METHODES COMPTABLES UTILISEES**  
**EN MATIERE D'AMORTISSEMENT**



**IV ANNEXES**  
**ETAT DES METHODES UTILISEES**

**Délibération du Conseil Général du 03/02/2004**

<b>Procédure</b>	<b>Désignation</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Amortissement linéaire réparti de manière égale sur la durée de vie du bien	Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : 750 €	
	Frais d'études et d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
	Frais de recherche et de développement	5 ans
	Subventions d'équipement à des bénéficiaires publics	15 ans
	Subventions d'équipement à des bénéficiaires privés	5 ans
	<u>Immobilisations incorporelles :</u>	
	logiciels	5 ans
	<u>Immobilisations corporelles :</u>	
	véhicules légers et petits utilitaires	5 ans
	Bibliobus	8 ans
	Camions ( - de 5 tonnes de CU ), tracteurs et accessoires	7 ans
	Camions ( + de 5 tonnes de CU ), et engins de chantier	10 ans
	Fonds documentaires	10 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériels (y compris spécifiques et scéniques)	8 ans
	Matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Petit électroménager	5 ans
	Coffre-fort	25 ans
	Ordinateurs (y compris portables) et serveurs	3 ans
	Imprimantes et écrans	5 ans
	Aménagements de bâtiments (chauffage, ascenseurs...)	20 ans
	Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
	Gros équipements téléphoniques	10 ans
	Petits matériels téléphoniques, fax	2 ans
	Radio, postes mobiles, téléalarme	5 ans
	Réseau télécommunication	10 ans
	appareils médicaux et de laboratoire	8 ans
	Gros équipements de garage et atelier	10 ans
	Equipements des cuisines (type restaurant administratif)	15 ans
	Equipements sportifs	10 ans
	Installations de voirie	10 ans
	Plantations	15 ans
	Autres agencements, aménagements de terrains	20 ans
	Bâtiments scolaires	20 ans
	Bâtiments	25 ans
	Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail
	Bâtiments légers et abris	
	Agencements et aménagements de bâtiments	
	Chevaux	

